

Date de mise en ligne de
l'acte : 13/03/2026

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 16
Procurations : 1
Votants : 17

N° 2026 2 11

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le QUATRE MARS à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 février 2026

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT et PONS.

A donné pouvoir :

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Absents excusés :

Mrs, DEJEAN, DELGENES, FONTA.
Mmes, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE ET TEMPLE

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer, comme tous les ans, lors du vote du budget primitif, diverses indemnités ; il propose de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'église et du temple.

Vu les circulaires des 8 janvier 1987, 29 juillet 2011, et du 9 octobre 2023

Où cet exposé et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✂ **Autorise** Monsieur le Maire à reconduire pour **l'année 2026** l'indemnité de gardiennage de l'église et du temple versée annuellement pour un montant de **479,86 Euros** pour un gardien résidant dans la commune.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 10 mars 2026

Le Maire,
Louis MARETTE



Le secrétaire de séance,
Louis DARDIER